

Conseil Municipal
28 janvier 2016

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaients présents : Mmes Drouineau, Coignard, Rapicault, Ms Ledru, Lecomte, Aim, Buon, Cadaouen-Renou, Esnault, Faucher,

Absents excusés : M Clément procuration M. Buon , Mme Désiles procuration Mme Drouineau, Mme Gervais procuration Mme Coignard.

1. Projet de schéma de Mutualisation :

M. Ledru rappelle au conseil que ce schéma est un projet de programmation de la mutualisation, reposant sur un cadre de référence commun, préparé en concertation avec les élus et les agents de toutes les communes, dont l'application ne relèvera que du volontariat. Les 4 grands domaines de ce projet de mutualisation sont : RH formation, marché public et juridique, services communs (fourrière animale, archivage...) matériel mutualisé.

Avis favorable à l'unanimité du conseil Municipal

2. Indemnités des élus :

M. le Maire rappelle au conseil que depuis 2001, date à laquelle il a été élu Maire, il n'a jamais voulu percevoir les indemnités maximales auxquelles il pouvait prétendre, suivi en cela par les adjoints qui se sont succédé auprès de lui.

Or depuis le 01/01/2016 il est fait obligation aux communes de moins de 1000 habitants de verser les indemnités maximales aux élus dans la limite de l'enveloppe réglementaire.

	Barème	perçu
Maire	1178.46	828.72
Adjoint	313.62	258.50

La loi prévoit l'automatisme du versement de l'indemnité du Maire et le conseil doit prendre une délibération pour fixer les indemnités des adjoints et conseillers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le conseil,

Vu la demande expresse et réitérée du Maire et des adjoints de percevoir des indemnités minorées,

Considérant que la baisse des dotations de l'état nécessite un effort de la commune pour contraindre les dépenses du budget de la commune

Considérant que l'application de la loi du 27 janvier 2014 aurait un effet contraire avec une augmentation de 4 046.35€ brut, des indemnités annuelles des élus

Décide de choisir librement de ne pas augmenter les charges communales

Décide de maintenir les termes de sa délibération du 8 avril 2014 sur la fixation des indemnités aux élus municipaux à savoir :

- Maire à 21.80% de l'indice 1015
- Adjoint à 6.80% de l'indice 1015
- Conseiller municipal délégué à la salle des fêtes:1.98% de l'indice 1015
- Conseillers municipaux à 0.27% de l'indice 1015. versé trimestriellement.

3. Compte rendu de réunions et commissions

- ✓ Communauté de communes : M. Ledru

La CDC a décidé de vendre aux enchères du matériel d'occasion. La commune est intéressée par l'acquisition d'une épareuse dont la mise à prix est fixée à 1500€.

- ✓ Commission communication : Mme Drouineau

La commission a commencé à travailler à la préparation des prochaines lutinades dont la date est fixée au 28 aout. La commission estime ne pas avoir besoin de la salle des fêtes qui pourra être louée.

- ✓ Commission travaux : Mme Drouineau

Suite au cahier des charges préparé par la commission pour le remplacement de portes et fenêtres à la SDF école, cantine, des devis seront demandés à GL alu Vibraye, MC métallerie à Connerré, Williamey à Parigné l'Evêque.

Le CM décide de faire réaliser un bilan thermique pour pouvoir prétendre à des subventions. Mme Drouineau se charge de contacter un bureau d'étude.

- ✓ Echangeur de Connerré : Pour information, le courrier de M. Chaudun adressé à M. Le Président du conseil départemental, lui demandant de revenir sur sa décision de report des travaux, est remis à tous les conseillers municipaux

- ✓ Perche Sarthoise M. Lecomte :

Suite à la démission du Président, M. Galand a été élu Président. Le conseil Municipal s'émeut de la participation de 3€ par habitant due par la CDC au regard des retombées à destination des habitants de notre secteur. Le Compte de gestion a été approuvé.

- ✓ La fête des jardins est reconduite à la date du 5 juin 2016 sur thème des couleurs. Les jeunes en âge de fréquenter le jardin des enfants seront contactés pour la nouvelle saison.

- ✓ Choix des jeux financés par la CDC : une réunion avec les parents et la visite des réalisations de Fatines et Surfonds ont eu lieu. L'idée qui semble se dessiner serait d'étoffer les jeux des plus petits à l'emplacement actuel avec tourniquet, balançoire...et d'implanter Parc du lavoir un parcours aventure pour les plus grands

4. Ramassage des ordures ménagères : la première collecte selon la nouvelle organisation du ramassage des ordures ménagères n'a pas été correctement réalisée sur l'ensemble de la commune. La deuxième semble avoir été meilleure.

5. Préparation du budget 2016:

Les investissements prévisionnels porteront sur les travaux des portes et fenêtres, et les clôtures du parking.

6. Divers :

- Le conseil départemental propose de reconduire la convention SATESE sur le contrôle de la station pour une durée de 3 ans. Prix annuel 264€.

Avis favorable du CM.

Le dernier rapport du Satese fait état d'anomalies constatées sur le débit d'eau lors des analyses réalisées par Véolia. Le conseil souhaite que le technicien du SATESE vienne avec Veolia commenter ces résultats.

- Perche Sarthois : un projet de 10 circuits vélo est en préparation sur l'ensemble de son territoire dont l'un passera à Soultré. Une proposition de jalonnement accompagne le projet.

Avis favorable du CM

- Proposition de Mme Marchand, présidente du Centre Social Rural de Montfort de venir exposer au conseil Municipal ou CCAS les actions du CSR. Considérant que Michel Lecomte délégué de la commune rend parfaitement compte au conseil des activités du CSR

Le conseil émet un avis négatif.

- Le conseil Municipal décide d'acheter une ponceuse plane d'occasion état neuf à 100€

- Sur demande du trésorier de Connerré, le conseil Municipal décide d'inscrire en dépense une somme de 334.60 au compte 6542 correspondant à des factures de cantine qui ont été effacées par le tribunal d'Alençon pour cause de surendettement.

7. Information sur les décisions prise par le Maire dans le cadre de ses délégations :
Abandon du droit de préemption sur 2 des terrains constructibles à vendre route du Breil

M. le Maire relate son intervention à un colloque sur le thème « une voirie pour tous » qui s'est déroulé à Nantes au cours de laquelle il a présenté la commune et les travaux du bourg, ainsi que la signature de la chartre Eco-quartier.